



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2011**

---//---

L'an Deux Mille Onze, le vingt-cinq mai à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans le fare potee de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h30.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Lily BORDET, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			A quitté la séance définitivement après le vote de la délibération n°2011-33 et a donné procuration à Mr. Charles Maoni.
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban		X	LOMBARD Adrien	
LE GAYIC Roméo		X	MAIOTUI Paul	
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
PENOT Yvette		X		

TANSEAU Robert		X		Est arrivé lors du débat et du vote de la délibération n° 2011-34.
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X		
TE PING Antoinette		X	SHAN SEI FAN Victorine	
TEATA Marcelino		X	TEAHA Danièle	
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron		X		Est arrivé lors du débat et du vote de la délibération n° 2011-47
CARLSON Jean-Michel	X			
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn	X			
MAONI Charles	X			
<b>TOTAL</b>				

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

25 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 29 mars 2011 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 29 mars 2011 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIR E LE
2011-28	Décision	Décision n°2011-28/DAF du 29.03.11 instituant une régie de recettes à l'Hôtel de Ville de Papeete	29/03/2011	30/03/2011
2011-29	Marché Public	Marché Public de travaux n°9/2011 du 09.03.2011 passé avec le Groupement Interoute (Mandataire)/Spres, acte d'engagement, concernant la construction d'une station d'épuration à la cuisine centrale	10/03/2011	15/03/2011

		de Taunoa sise dans la Commune de Papeete		
2011-30	Avenant	Avenant n°1 au marché n°50/2010 du 23 décembre 2010 passé avec Madame Claire AUTHIELIN portant sur la maîtrise d'œuvre complète des travaux de construction de la maison de quartier de Pinai.	21/03/2011	24/03/2011
2011-31	Marché public	Marché Public de fourniture n°10/2011 du 24.03.2011 passé avec SODIVA, acte d'engagement, concernant la fourniture d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) destiné à la Direction de la protection civile de lutte contre l'incendie (DPLCI) de la commune de Papeete.	25/03/2011	31/03/2011
2011-32	Décision	Décision n°2011-32 du 14 avril 2011 accordant à Mlle SUE Aline, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	14/04/2011	14/04/2011
2011-33	Décision	Décision n°2011-33 du 14 avril 2011 accordant à Mr VANAA Carlos, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	14/04/2011	14/04/2011
2011-34	Décision	Décision n°2011-34 du 14 avril 2011 accordant à Mr Jules IENFA, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	14/04/2011	14/04/2011
2011-35	Convention de partenariat	Convention de partenariat passé avec le syndicat Tai Moana dans le cadre de l'organisation de la Première Nuit Nautique de Papeete – le 25 mars 2011		25/03/2011
2011-35 bis	Décision	Décision n°2011-35 du 19 avril 2011 accordant à Mlle TAIRAPA Moea, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-36	Décision	Décision n°2011-36 du 19 avril 2011 accordant à Mr GALICE Jean-Pierre, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-37	Décision	Décision n°2011-37 du 19 avril 2011 accordant à Mme TIMAU Emmanuelle (succession TIMAU Emile), une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-38	Décision	Décision n°2011-38 du 19 avril 2011 accordant à Mr RENVOYER Thomas, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-39	Décision	Décision n°2011-39 du 19 avril 2011 accordant à Mme WAOUTE Rosinia, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-40	Décision	Décision n°2011-40 du 19 avril 2011 accordant à Melle TEAO Paata, une concession perpétuelle dans le cimetière	19/04/2011	19/04/2011

		communal de l'Uranie.		
2011-41	Décision	Décision n°2011-41 du 19 avril 2011 accordant à Mme TETUANUI Priscilla, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-42	Décision	Décision n°2011-42 du 19 avril 2011 accordant à Mme TEMARONO Victorine, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-43	Décision	Décision n°2011-43 du 19 avril 2011 accordant à Mr LIAO Hubert, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-44	Décision	Décision n°2011-44 du 19 avril 2011 accordant à Melle TEANINIURAITEMOANA Hinanui, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-45	Décision	Décision n°2011-45 du 19 avril 2011 accordant à Mr TEANINIURAITEMOANA Georges, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-46	Décision	Décision n°2011-46 du 19 avril 2011 accordant à Melle FREBAULT Emilienne épouse TEANINIURAITEMOANA, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-47	Décision	Décision n°2011-47 du 19 avril 2011 accordant à Mme VIVISH Clara née MAMATUI, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	19/04/2011	19/04/2011
2011-48	Convention	Convention passée avec l'association «Jeunesse de Sainte Amélie» concernant l'attribution d'une subvention de 1 000 000 fcfp pour l'année 2011.		04/05/2011
2011-49	Convention	Convention passée avec l'association «Te hui tupuna no Viénot Tahiti» concernant l'attribution d'une subvention de 700 000 fcfp pour l'année 2011.		05/05/2011
2011-50	Convention	Convention passée avec l'association «Agir pour l'insertion - API» concernant l'attribution d'une subvention de 8 000 000 fcfp pour l'année 2011.		04/05/2011
2011-51	Convention	Convention passée avec l'association «Jeunesse Papeete Nui» concernant l'attribution d'une subvention de 2 500 000 fcfp pour l'année 2011.		05/05/2011
2011-52	Convention	Convention passée avec l'association «Team Papeete Nui Futsal» concernant l'attribution d'une subvention de 556 992 fcfp pour l'année 2011.		05/05/2011
2011-53	Convention	Convention passée avec l'association «Te pa		05/05/2011

		te peho ora» concernant l'attribution d'une subvention de 700 000 fcfp pour l'année 2011.		
2011-54	Marché public	Marché public de travaux n°12/2011 passé le 26/04/2011 avec le Groupement Ent. TAHITI NUI INGENIERIE/EURL ELEC CLIM ENGINEERING concernant la reconstruction et rénovation des ateliers municipaux de Tipaerui, phase 2 : reconstruction du hangar des électriciens/charpentiers, phase 3 : reconstruction du hangar pour le génie civil pour un montant de 6 239 342 FCFP.	27/04/2011	02/05/2011
2011-55	Marché public	Marché public de travaux n°11/2011 passé le 26/04/2011 avec l'EURL ENTREPRISE TAUA concernant l'aménagement du jardin collectif et partagé de Mama'o Aivi pour un montant de 5 645 530 FCFP.	27/04/2011	09/05/2011
2011-56	Décision	Décision n°2011-56/DAF du 10 mai 2011 autorisant la cession de gré à gré d'un tronc de maru maru.		19/05/2011
2011-57	Avenant Convention	Avenant à la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de la première nuit nautique de Papeete le 25 mars 2011 passé avec le syndicat Tai Moana, complétant et modifiant certaines dispositions relatives aux engagements de la Commune de Papeete		17/05/2011
2011-58	Marché public	Marché public d'étude n°13/2011 passé avec SARL INFRA+ concernant l'étude d'aménagement de la voie Francis COWAN à Fare Ute pour un montant de 5 599 956 FCFP TTC.	12/05/2011	16/05/2011

III°) Examen des affaires comme suit :

*Monsieur le Maire demande le retrait du rapport n° 2011-44 relatif à un projet de délibération relatif à la demande de la Commune de Hitia'a O Te Ra de pouvoir disposer d'un camion incendie de la Commune de Papeete.*

<b>Délibération n° 2011-33</b>	Unanimité Dont 04 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 30 présenté par Mr. Charles FONG LOI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> les rectifications apportées au document graphique et au règlement du Plan général d'Aménagement de Papeete suite à l'enquête publique.</p> <hr/> <p>La délibération n° 2007-52 du 18 octobre 2007 approuve la rectification de certaines dispositions du Plan général d'aménagement de la Commune de Papeete, mis en application par arrêté n°1730/CM du 19 novembre 2003, conformément aux dispositions de l'article D.113-6 du Code de l'aménagement. Suite à l'avis du Comité d'Aménagement du Territoire exprimé lors de la réunion du 02 mars 2010, le projet de rectification a été amendé avant d'être soumis à la consultation populaire.</p>	

L'enquête publique s'est tenue entre le 8 novembre 2010 et le 18 décembre 2010. Quinze observations ont été reportées sur les registres de consultation, mais aucune ne conteste le projet présenté.

<b>Délibération n° 2011-34</b> <i>Monsieur René TEMEHARO a quitté définitivement la séance.</i> <i>Monsieur Robert TANSEAU est arrivé lors du débat et du vote de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 05 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 31 présenté par Mr. Charles FONG LOI,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> la seconde rectification de certaines dispositions apportées au document du Plan général d'Aménagement de Papeete suite à l'enquête publique.	
<hr/>	
Suite à l'enquête publique relative au projet de rectification du Plan Général d'Aménagement de la commune de Papeete approuvé par la délibération n° 2007-52 du 18 octobre 2007, il s'avère que des rectifications complémentaires des pièces graphiques sont nécessaires. Il s'agit d'une part de rendre cohérent la délimitation de zonage d'ensembles de parcelles situées dans le quartier Orovini et dans le quartier Bryant facilitant ainsi le développement de projets immobiliers et, d'autre part de permettre la constructibilité de parcelles pour lesquelles une autorisation de terrasser a été accordée par les services du Pays dans la vallée de la Tipaerui.	

<b>Délibération n° 2011-35</b>	Unanimité Dont 05 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 32 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le Maire à lancer un appel d'offres pour les travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete et à signer le marché à intervenir pour la période 2012-2014.	
<hr/>	
Le dernier marché public relatif aux travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete, passé en 2009 pour 3 ans ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2011. Il est souhaité, dès à présent, de lancer la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour l'année 2012 avec des montants minimum et maximum arrêtés à 25 000 000 FCFP TVA incluse et 100 000 000 FCFP TVA incluse et avec possibilité de le reconduire sur 2 années consécutives, soit jusqu'en 2014 et ce, sur décision expresse de la personne responsable du marché. En 2009, au titre du marché à bons de commandes sur les mêmes types de prestations, ce sont 57 710 967 FCFP TTC de travaux qui ont été réalisés sur la voirie communale et 79 559 794 FCFP TTC en 2010, dont les principales réalisations :	
<p style="text-align: center;"><u>- Année 2009 :</u></p>	
Assainis + Trottoirs	Rue Wallis 15 583 172 FCFP TTC
Assainis	Fare Ute (voies N et R) 13 874 773 FCFP TTC
Assainis	Serv Manhein 13 012 010 FCFP TTC
Assainis	Serv Atiu 10 059 517 FCFP TTC
<p style="text-align: center;"><u>- Année 2010 :</u></p>	
Assainis (chantier Leprado) Patutoa	18 163 684 FCFP TTC

Assainis	Faugerat	15 515 819 FCFP TTC
Assainis	Route Uranie	14 834 595 FCFP TTC
Assainis + Trottoirs	Tipaerui	12 303 500 FCFP TTC
Accès béton	Mamao (Apahere)	4 200 000 FCFP TTC
Assainis (Taimoana Vaima)	Patutoa	3 296 645 FCFP TTC
Assainis + Dalot	Vaininiore	3 217 280 FCFP TTC

<b>Délibération n° 2011-36</b>	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 33 présenté par Mr. Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le Maire à lancer un appel d'offres pour l'entretien du réseau d'assainissement pluvial de la Commune de Papeete et à signer le marché à intervenir pour la période 2012-2014.</p> <hr/> <p>Le dernier marché public relatif aux travaux d'entretien du réseau d'assainissement pluvial de la Commune de Papeete, passé en 2009 pour 3 ans ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2011. Les prestations étaient établies pour répondre aux 3 objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'entretien du réseau</li><li>- la valorisation des données recueillies annuellement lors de l'entretien</li><li>- la gestion curative et préventive du patrimoine communal</li></ul> <p>Il est souhaité, dès à présent, de lancer la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour l'année 2012 avec des montants minimum et maximum arrêtés à 5 000 000 FCFP TVA incluse et 20 000 000 FCFP TVA incluse et avec possibilité de le reconduire sur 2 années consécutives, soit jusqu'en 2014 et ce, sur décision expresse de la personne responsable du marché.</p> <p>En 2009, au titre du marché à bons de commandes sur les mêmes types de prestations, ce sont 17 718 328 FCFP TTC de travaux qui ont été réalisés sur le réseau d'assainissement pluvial communal et 15 298 188 FCFP TTC en 2010.</p>	

<b>Délibération n° 2011-37</b>	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 34 présenté par Mr. Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture de matériels électriques à la Commune de Papeete et à signer le marché à intervenir pour la période 2012-2014.</p> <hr/> <p>Le dernier marché public relatif à la fourniture de matériels électriques à la Commune de Papeete, passé en 2009 pour 3 ans ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2011.</p> <p>Il est souhaité, dès à présent, de lancer la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour l'année 2012 avec des montants minimum et maximum arrêtés à 6 000 000 FCFP TVA incluse et 24 000 000 FCFP TVA incluse et avec possibilité de le reconduire sur 2 années consécutives, soit jusqu'en 2014 et ce, sur décision expresse de la personne responsable du marché.</p> <p>En 2009 et 2010, au titre du marché à bons de commandes, ce seront respectivement 6 925 758 FCFP TTC et 8 133 342 FCFP TTC de matériels électriques qui ont été fournis à la Commune de Papeete lui</p>	

permettant ainsi d'assurer :

- l'entretien de l'éclairage public
- le remplacement de luminaires défectueux ou accidentés
- l'amélioration de l'éclairage et réseaux électriques des bâtiments et écoles
- des travaux de décoration de Noël

**Délibération n° 2011-38**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 35 présenté par Mr. Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour la fourniture de repas aux personnes âgées et personnes handicapées de la Commune de Papeete et à signer le marché à intervenir pour la période 2012-2014.

Le dernier marché public relatif à la fourniture de repas aux personnes âgées et personnes handicapées de la Commune de Papeete, passé en 2009 pour 3 ans ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2011.

Il est souhaité, dès à présent, de lancer la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour l'année 2012 avec des montants minimum et maximum arrêtés à 2 940 000 FCFP TVA incluse et 11 760 000 FCFP TVA incluse et avec possibilité de le reconduire sur 2 années consécutives, soit jusqu'en 2014 et ce, sur décision expresse de la personne responsable du marché.

En 2009 et 2010, au titre du marché à bons de commandes, ce seront respectivement 8 965 500 FCFP TTC et 9 172 500 FCFP TTC de repas qui ont été fournis pour une cinquantaine de personnes âgées et personnes handicapées, ayant bénéficié d'un secours gracieux de la Commune de Papeete.

**Délibération n° 2011-39**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 36 présenté par Melle Nicole BOUTEAU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'horodateurs et de pièces détachées et à signer le marché à intervenir pour la période 2012-2014.

Le dernier marché public relatif à l'acquisition d'horodateurs et de pièces détachées, passé en 2009 pour 3 ans ne pourra pas être prorogé au-delà de l'exercice 2011.

Il est souhaité, dès à présent, de lancer la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour l'année 2012 avec des montants minimum et maximum arrêtés à 6 500 000 FCFP TVA incluse et 24 500 000 FCFP TVA incluse et avec possibilité de le reconduire sur 2 années consécutives, soit jusqu'en 2014 et ce, sur décision expresse de la personne responsable du marché.

A fin 2010, au titre du marché à bons de commandes (contracté fin 2009), 11 horodateurs de voirie, type STRADA version solaire avec lecteur de carte, carte GPRS et lot de pièces détachées au prix total de 17 518 854 FCFP TTC ont été acquis par la Commune de Papeete. Pour la fin du premier semestre 2011, il est prévu de commander 10 horodateurs au prix total de 15 141 016 FCFP TTC.



*Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine séance du conseil municipal l'examen du rapport n° 2011-37 relatif à un projet de délibération approuvant le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers pour l'année 2010.*

**Délibération n° 2011-40**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 38 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le plan de financement relatif à la poursuite, jusqu'au 23 mai 2012, des dispositifs de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale – MOUS- dans le cadre des RHI de Mama'o et Timiona, **AUTORISE** le maire à signer tout avenant et toute convention de financement s'y afférents.

Dans le cadre des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) des quartiers de Mama'o et Timiona, des dispositifs de Maîtrise d'Oeuvre et Urbaine et Sociale (MOUS) ont été mis en place de manière partenariale entre l'Etat, la Polynésie française et la commune.

Les missions des MOUS sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement social et économique des familles des quartiers en prévision de leur relogement ;
- faciliter les démarches administratives et financières des familles disposant d'opportunités foncières sur lesquelles elles pourraient s'installer et valider leur projet économique ;
- valoriser le retour à l'emploi pour une partie de la population, faciliter une meilleure insertion sociale des familles.

Ces opérations ont fait l'objet de conventions de financement établies le 24 novembre 2010 (MOUS de Mamao n° HC/93/IDV et de Timiona n° HC/96/IDV) entre les différents partenaires.

Pour permettre la poursuite de ces dispositifs, la présente délibération a pour but de proroger d'une année supplémentaire par voies d'avenants les conventions de financement concernées, jusqu'au 23 mai 2012, et de préciser les engagements financiers des partenaires pour les dépenses de fonctionnement.

**Délibération n° 2011-41**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 39 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Aménagement d'un centre d'animations socio-éducatives et culturelles à Mama'o – tranche 1 », **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement, à lancer les appels d'offres, et à signer les marchés à intervenir.

Cet équipement accueillera aussi bien des activités du quartier que d'autres manifestations plus importantes.

Le projet consiste à la rénovation et au réaménagement d'un bâtiment existant (l'ancienne école Tamatini).

La tranche des travaux est prévue pour une durée de douze mois et concerne la partie haute de l'équipement (salles n°8-9-10). Elle comporte:

- la remise en état des locaux (peinture, eaux, électricité,...) ;
- une connexion téléphonique ;
- une connexion internet ;
- la remise en état du bloc sanitaire ;
- l'aménagement d'un accès pour véhicules ;
- la vérification du bon fonctionnement des réseaux existants (eaux pluviales, eaux usées,...)
- l'aménagement et le nettoyage des espaces extérieurs.

Le plan de financement de cette opération, dont le coût total est estimé à 12.300.000 FCFP, se présente de la manière suivante :

- Subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (65%) : 7.995.177 FCFP soit 67.000 euros
- Fonds propres ou emprunts (35%) : 4.304.823 FCFP

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2011-42</b></p>	<p style="text-align: center;">Unanimité Dont 05 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2011 / 40 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> l'opération « Entretien du réseau radio de commandement des Iles du Vent 2011 » dont le coût s'élève à 400.000 FCFP et qui est financée intégralement par le FIP, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du FIP et l'avenant au contrat de maintenance signé avec la société Assystem Polynésie, <b>ABROGE</b> la délibération n°2011-12 du 25 février 2011.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2011-43</b></p>	<p style="text-align: center;">Unanimité Dont 05 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2011 / 40 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> l'opération « Location TDF du réseau radio de commandement des Iles du Vent en 2011 » dont le coût s'élève à 4.455.467 FCFP et qui est financée intégralement par le FIP, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du FIP, <b>ABROGE</b> la délibération n°2011-13 du 25 février 2011.</p> <hr/> <p>Le réseau radio-commandement des Iles du Vent est constitué de plusieurs stations de radiodiffusion permettant les interventions de la Direction de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea. Lors de sa mise en place, la commune de PAPEETE a été porteuse du projet et est donc le co-contractant des différents prestataires à savoir TDF pour la location des sites et Assystem pour l'entretien.</p> <p>Cependant, s'agissant d'un équipement intercommunal, l'ensemble des frais d'installation et de fonctionnement est habituellement, intégralement remboursé par le FIP.</p> <p>Concernant la location du réseau à la société TDF en 2011, afin de faire la demande de financement, celle-ci a fait l'objet d'une première délibération le 03 mars 2011 pour un coût estimé à l'époque à 4.600.000 F CFP. Le CFL a maintenu le financement à 100% du FIP mais pour un coût estimé à 4.455.467 FCFP. Il y a donc lieu de proposer une nouvelle délibération.</p> <p>Concernant l'entretien, celui-ci est déjà pris en charge par le FIP pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 31 octobre 2011. Afin de faire la demande de financement pour une extension de la période, celui-ci a fait l'objet d'une délibération également voté le 03 mars 2011 pour la période de décembre 2011 à décembre 2012. Malheureusement, le CFL a maintenu le financement à 100% uniquement pour le mois de décembre 2011 pour un coût estimé à 400.000 FCFP.</p>	

<b>Délibération n° 2011-44</b>	Unanimité Dont 05 procurations
--------------------------------	--------------------------------------

Sur le rapport n° 2011 / 41 présenté par Mr. Adrien LOMBARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, les tarifs applicables pour l'occupation des panneaux publicitaires de la commune de Papeete. Des remises pouvant aller jusqu'à 30 % peuvent être accordées sur ces tarifs et jusqu'à 50% dans le cadre des campagnes de prévention pour la santé, la sécurité routière, etc., au titre de la participation de la Commune de Papeete aux actions de prévention, **ABROGE**, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011, la délibération n° 2006- 52 du 14 septembre 2011.

Le conseil municipal a fixé par délibération n°2006-52 du 14 septembre 2006 les tarifs applicables pour l'occupation des panneaux publicitaires de la commune ex « réseau MADISSON ».

Avec l'augmentation de l'offre de support publicitaire dans la ville et les difficultés financières des entreprises, il convenait de revoir cette tarification afin de permettre quelques marges de négociation qui n'existaient pas jusqu'à présent.

Ci-après les tarifs et possibilités de remise actuels et les nouveaux tarifs et remises.

Anciens tarifs

Panneaux loués	Tarifs H.T	Remises possibles
1 panneau simple face	13 000 FCFP / mois	-
1 panneau double face	26 000 FCFP / mois	-
1 réseau de 20 panneaux simple face	200 000 FCFP /mois	-
1 réseau de panneaux composé de 35 faces	200 000 FCFP / quinzaine	-
1 réseau de panneaux composé de 35 faces ( <b>pour une campagne de prévention</b> )	200 000 FCFP / quinzaine	30%

Nouveaux tarifs

Panneaux loués	Tarifs H.T	Remises possibles
1 panneau simple face	13 000 FCFP / mois	Jusqu'à 30%
1 panneau double face	26 000 FCFP / mois	Jusqu'à 30%
1 réseau de 20 panneaux simple face	200 000 FCFP /mois	Jusqu'à 30%
1 réseau de panneaux composé de 25 faces	145 000 FCFP / quinzaine	Jusqu'à 30%
1 réseau de panneaux composé de 25 faces ( <b>pour une campagne de prévention</b> )	145 000 FCFP / quinzaine	Jusqu'à 50%
1 réseau de panneaux composé de 10 faces	60 000 FCFP/ quinzaine	Jusqu'à 30%

<b>Délibération n° 2011-45</b>	Unanimité Dont 05 procurations
--------------------------------	--------------------------------------

Sur le rapport n° 2011 / 42 présenté par Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement (CP), **ABROGE** toutes dispositions antérieures contraires.

Cette opération estimée à 140 millions de FCFP, est financée à 70% par le Pays (soit 98 millions de FCFP).

Pour des raisons financières, les études et travaux relatifs à l'opération « Aménagement de la voie Q de Fare Ute » (cette voie est aujourd'hui dénommée voie Francis COWAN) doivent s'étaler sur les exercices 2011 et 2012.

Par conséquent, il convient d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 140 millions et des crédits de paiement à hauteur de 7.042.289 FCFP pour 2011 et 132.957.711 FCFP pour 2012.

Pour information, les crédits pour 2011 ont d'ores et déjà été prévus au budget primitif 2011.

**Délibération n° 2011-46**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 43 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'envoi en mission à Paris du 11 au 16 juin 2011 de Mademoiselle Nicole BOUTEAU pour participer au 20<sup>ème</sup> congrès de l'association des communes et collectivités d'Outre-Mer qui se tiendront du 14 au 15 juin 2011.

L'ACCD'OM organise son 20<sup>ème</sup> congrès à Paris les 14 et 15 juin 2011. Le thème principal du congrès est : « Quels avenir pour les Outre-Mers ». Ce congrès de l'ACCD'OM est exceptionnel puisqu'il se tiendra sous le haut patronage de Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République et sera l'occasion de célébrer les vingt ans d'existence de l'ACCD'OM.

La commune étant membre de cette association et de son conseil d'administration, il est décidé qu'elle soit représentée à ce congrès par Mademoiselle Nicole BOUTEAU qui participera, par ailleurs, sur invitation du SPC.PF avec une délégation d'élus communaux aux 2<sup>ème</sup> rencontres du Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Collectivités d'Outre-Mer qui se tiendront du 06 au 10 juin 2011 à l'Institut National Supérieur des Etudes Territoriales d'Angers. « L'Outre-mer face aux enjeux de gouvernance : Stratégies locales, nationale et européenne » en sera le thème. Mlle Nicole BOUTEAU participera en tant que personne ressource à l'atelier « Tourisme, déchets et développement durable ».

**Délibération n° 2011-47**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 45 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française - APAJ pour un montant de 500.000 FCFP.

**Délibération n° 2011-48**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 45 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à

l'association TOMITE TAURUA NO PAPEETE pour un montant de 10.000.000 FCFP.			
<b>Délibération n° 2011-49</b>			Unanimité Dont 05 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 45 présenté par Mme Danièle TEAHA,			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE AORAI pour un montant de 500.000 FCFP.			
<b>Délibération n° 2011-50</b>			Unanimité Dont 05 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 45 présenté par Mme Danièle TEAHA,			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE CENTRAL SPORT pour un montant de 500.000 FCFP.			
<b>Délibération n° 2011-51</b>			Unanimité Dont 05 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 45 présenté par Mme Danièle TEAHA,			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à l'association PAPEETE OLYMPIQUE ECHECS pour un montant de 250.000 FCFP.			
<b>Délibération n° 2011-52</b>			Unanimité Dont 05 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 45 présenté par Mme Danièle TEAHA,			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le versement d'une subvention à Fédération Tahitienne de Cyclisme pour un montant de 200.000 FCFP.			
Lors du vote du budget primitif par le conseil municipal, il a été attribué 45.473.085 FCFP de subventions à diverses associations sur les 65.000.000 FCFP inscrits.			
Les attributions sont détaillées ci-après :			
	2009	2010	Attributions 2011
Association Sportive Papeete Va'a	2 500 000	2 500 000	1 000 000
Ass TE UTUAFARE O TE OA OA	3 500 000	1 300 000	1 000 000
Ass TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE	2 000 000	14 000 000	6 000 000
Ass FIFO	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Ass ACORAM-ACOMAR 987	250 000	250 000	250 000
Fédération des Femmes Océaniques	1 000 000	3 000 000	1 000 000
Ass Jeunesse de Ste Amélie	1 000 000		1 000 000
Ass Aide-Formation-Insertion	8 000 000	8 500 000	8 500 000
Ass Les sportifs au grand coeur	108 900	108 900	108 900
Ass Agir pour l'insertion	6 000 000	7 000 000	8 000 000
Ass VSOP	120 000	150 000	150 000
Ass TE UI API NO PUATEHU			107 193
Ass DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE TAUNOA			1 000 000
Papeete Centre Ville		7 000 000	8 000 000
ADIE		400 000	1 400 000

Jeunesse Sportive Polynésienne			500 000
Fédération de secouristes			500 000
Association TE PA TE PEHO ORA VAA			700 000
Association Team Papeete Nui Futsal			556 992
Association Papeete Nui			2 500 000
Association Te HUI TUPUNA NO VIENOT TAHITI			700 000
Association des parents d'élèves du Lycée GAUGUIN			500 000
<b>Total</b>			<b>45 473 085</b>

De nouvelles demandes sont parvenues avec l'ensemble des documents requis.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des nouvelles attributions soumises à votre examen.

	2009	2010	Déjà attribué (2011)	Propositions d'attribution ou de complément
Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de PF - APAJ (ex TE RAMA ORA)	500 000 10 000	500 000	0	500 000
Ass TOMITE TAURUA NO PAPEETE	000	2 000 000	0	10 000 000
Association Sportive de Aorai	500 000	500 000	0	500 000
Association Sportive Central Sports	500 000	500 000	0	500 000
Association Olympics Echecs		250 000	0	250 000
Ass Fédération Tahitienne de Cyclisme	200 000	200 000	0	200 000
<b>Total</b>				<b>11 950 000</b>
<b>Total général</b>				<b>57 423 085</b>

*Après discussion Monsieur le Maire demande à Madame Mareva TRAFTON de bien vouloir présenter pour le prochain conseil municipal la constitution du bureau du Tomite Taurua no Papeete ainsi que le programme des évènements pour pouvoir en débattre.*

<b>Délibération n° 2011-53</b>	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 46 présenté par Mr. Adrien LOMBARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> le projet de convention de partenariat avec le service de la pêche en vue de l'utilisation de l'émissaire du Port de Pêche pour l'évacuation des eaux usées traitées de la station d'épuration de la cuisine centrale, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.</p> <hr/> <p>La Ville doit assurer au plus tôt le traitement des eaux usées des installations communales de la cuisine centrale de Taunoa, des écoles Heitama et Taimoana et d'autres infrastructures de proximité. Elle a obtenu pour ce faire une subvention au titre du FIP scolaire de 44 millions FCFP. Cependant, le dossier d'origine a été modifié, en accord avec les services instructeurs concernés, pour améliorer le projet et permettre à court terme la réalisation d'un secteur d'assainissement collectif, connecté à la future station d'épuration de la Papeava.</p> <p>Le programme prévoit un prétraitement des eaux usées sur le site de la cuisine centrale puis un rejet via l'émissaire du Port de Pêche dont la gestion relève du service de la Pêche.</p> <p>Il convient donc de solliciter l'autorisation de ce dernier pour utiliser l'émissaire lui appartenant. C'est l'objet de la convention de partenariat adoptée.</p>	

L'intérêt d'un partenariat entre le service de la Pêche et la Commune permet de répondre aux enjeux susmentionnés, chacun en ce qui le concerne. Il répond également aux attentes des gestionnaires de la cuisine centrale (qui délivre plus de 3 000 repas par jour aux enfants scolarisés à Papeete), du centre d'hygiène et de salubrité publique et de la direction de l'environnement (DIREN).

La convention porte sur le raccordement à l'émissaire du port de pêche des eaux usées pré traitées en provenance de la cuisine centrale et sur le mode de fonctionnement coordonné qui en découle.

Cette convention prévoit que :

La Ville s'engage à :

- prendre en charge financièrement :
  - Les études et travaux nécessaires à la réalisation des travaux d'assainissement de la cuisine centrale et son raccordement à l'émissaire du Port de pêche
  - Les travaux de raccordement à l'émissaire existant ainsi que tous les ajustements qui pourraient être rendus nécessaires sur les installations du port de pêche
  - La définition et la mise en œuvre du système de fonctionnement coordonné de l'émissaire avec priorité à l'évacuation des eaux usées du port de pêche.
  - La prise en charge de tous les frais de géomètre, experts, rendus nécessaires par l'opération
- Garantir le bon fonctionnement de ses installations de manière à assurer au port de pêche un fonctionnement optimal de son assainissement et de son émissaire
- Participer, le cas échéant, aux travaux conjoints sur l'émissaire, au prorata de son utilisation (volume journalier)
- Autoriser le port de pêche (via le service de la pêche) à utiliser, le moment venu, les installations réalisées pour permettre son raccordement à la station d'épuration de la Papeava. Cette autorisation est délivrée à titre gracieux, les installations situées hors du port de pêche restant la propriété de la Ville

Le port de pêche s'engage à :

- Autoriser l'accès à ses installations et à ses données de manière à définir le plus précisément possible les modalités du raccordement
- Autoriser le raccordement du réseau communal sur son émissaire selon les dispositions techniques à venir
- Autoriser les travaux sur ses installations rendus nécessaires par le projet de la Ville ; cette autorisation se fera sans charge financière pour le port de pêche

**Délibération n° 2011-54**

*Monsieur Paul MAIOTUI n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération.*

Unanimité  
Dont 04  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 47 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACORDE** sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant cumulé de 100.000.000 FCFP que la SEM « TE ORA NO ANANAHI » se propose de contracter auprès de la Banque Socredo.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISE** le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Banque Socredo et la SEML TE ORA NO ANANAHI.

La SEML Te Ora No Ananahi poursuit le montage financier du programme d'assainissement des eaux usées, conformément à la convention de concession qui la lie à la Ville de Papeete.

Pour mémoire, la SEML en sa qualité de concessionnaire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, a en charge la réalisation, le financement puis l'exploitation, des infrastructures ainsi que leur financement.

L'investissement total à la charge du concessionnaire porte sur un montant de travaux de 6 milliards FCFP HT, permettant d'assurer le service public de l'assainissement collectif sur l'ensemble du centre Ville de Papeete, de Fare Ute à Tipaerui.

Pour ce faire la SEML peut bénéficier de subventions publiques, le complément devant être apporté en fonds propres.

Ainsi, le financement des investissements auprès du Contrat de Projets Etat-Polynésie française à hauteur de 88,64% de 4 milliards de FCFP est acquis et est en cours d'instruction.

Par ailleurs, en lien avec les services du Pays, un financement complémentaire auprès des instances européennes (10<sup>ème</sup> FED) est en cours de préparation pour un montant de 2 milliards FCFP.

Ce nouveau financement sera organisé en deux parties :

- Les études préalables sont réalisées et financées par la SEML Te Ora No Ananahi
- Les travaux sont réalisés et financés par la Polynésie française, avec l'aide financière du FED. A l'issue des travaux, ceux-ci sont rétrocédés à la Ville de Papeete et à la SEML Te Ora No Ananahi, gratuitement.

La part à la charge de la SEML est estimée au maximum à 180 millions, dont 100 millions sont nécessaires dans un premier temps.

Le prêt sollicité par la SEML Te Ora No Ananahi porte sur un montant total de 100 millions FCFP et doit permettre de couvrir l'apport de la SEML au programme porté au titre du financement par le FED.

La SEML a décidé de retenir l'offre de la banque SOCREDO, mieux disante à l'issue d'une consultation des établissements bancaires de la place.

Cependant, cet établissement bancaire conditionne l'octroi du prêt à une garantie financière de la Ville de Papeete, conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La SEML TE ORA NO ANANAHI a donc relayé cette demande et sollicite le bénéfice de la garantie d'emprunt de la Ville de Papeete. Le Conseil municipal a d'ores et déjà donné un accord de principe lors de sa séance du 16 décembre 2010.

Cette garantie d'emprunt ne sera mise en œuvre par la banque que dans l'hypothèse d'une incapacité de la SEML Te Ora No Ananahi à honorer ses échéances de remboursement d'emprunt.

Elle a néanmoins pour effet, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, d'imposer à la commune d'inscrire cette charge dans le décompte des emprunts de la Ville, même si aucun décaissement n'est opéré.

Il en découle également une prise en compte dans la capacité totale d'emprunt de la commune. Cependant, compte tenu du niveau d'emprunt modéré de la commune, cette contrainte n'est pas perceptible et ne se traduira pas dans les prochaines années par une limitation des capacités d'emprunt propres aux projets communaux.

Pour mémoire, la Ville de Papeete a déjà donné une première fois sa garantie à des emprunts de la SEML Te Ora No Ananahi pour un montant total de 530 millions FCFP par délibération N° 2010-30 du 3 juin 2010.

Ses garanties d'emprunt n'obèrent pas la propre capacité d'emprunt de la Ville pour les années à venir.

**Délibération n° 2011-55**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 48 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement relatifs à l'opération « Ecole HITI VAI NUI / VAITAMA - Travaux de remise aux normes des cantines des écoles HITI VAI NUI et VAITAMA, création de salles d'activités, de bureaux GAPP et psycho y compris la rénovation de la charpente couverture du préau de HITI VAI NUI »,



**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

**Délibération n° 2011-56**

Unanimité  
Dont 05  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 48 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement relatifs à l'opération « Ecole HITI VAI NUI - Rénovation des 4 blocs sanitaires », **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés de travaux à intervenir.

Les travaux de mise aux normes, de rénovation et d'amélioration se poursuivent dans les écoles, et chaque année, la commune sollicite auprès du FIP, une aide financière.

Pour l'année 2011, la Commune de PAPEETE va présenter deux opérations prioritaires de travaux à la prochaine séance du Comité des Finances Locales pour un montant total estimé à 148 832 574 FCFP TTC dont 141 390 946 FCFP TTC subventionnés. Ces opérations, dont les dossiers techniques sont consultables à la Direction des Services Techniques sont les suivantes :

1°- Travaux de remise aux normes des cantines des écoles HITI VAI NUI et VAITAMA, création de salles d'activités, de bureaux GAPP et psycho y compris la rénovation de la charpente couverture du préau de HITI VAI NUI pour un montant estimé de 131 498 450 FCFP TTC.

2°- Rénovation des 4 blocs sanitaires les plus anciens de l'école HITI VAI NUI pour un montant estimé de 17 334 124 FCFP TTC.

- Le plan de financement pour la première opération se présente ainsi :

Montant estimé de l'opération : 131 498 450 FCFP TTC

Subvention du FIP à 95 % : 124 923 528 FCFP TTC

Fonds propres : 6 574 922 FCFP TTC

Le projet consiste à reconstruire un bâtiment de 2 niveaux sur le site de l'école HITI VAI NUI comprenant :

- deux salles de restauration au RDC, une pour l'école maternelle et une pour l'école élémentaire
- des salles d'activités et des bureaux à l'étage
- le changement de la toiture du préau de l'école élémentaire

Le dossier de consultation des entreprises est déjà prêt et l'appel d'offres peut être lancé.

Le permis de travaux immobiliers a été accordé (N°09-055-1/MAE.AU.PPTE du 20/01/2010).

- Le plan de financement pour la seconde opération se présente ainsi :

Montant estimé de l'opération : 17 334 124 FCFP TTC

Subvention du FIP à 95 % : 16 467 418 FCFP TTC

Fonds propres : 866 706 FCFP TTC

Le projet consiste à rénover les quatre blocs sanitaires les plus anciens de l'école (rénovation des revêtements sols et murs et des équipements de plomberie). Le dossier de consultation des entreprises est déjà prêt et l'appel d'offre peut être lancé.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....  
.....

V°) Question diverses :

Monsieur le Maire présente et souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent PASQUELIN qui intègre la Direction générale des services en remplacement de Monsieur Yves KOCHER, chargé de mission en charge de l'assainissement de la Ville. Il remercie vivement Monsieur Yves KOCHER

pour le travail qu'il a réalisé pendant la durée de son détachement à la Ville et lui souhaite un bon retour et réussite dans ses nouvelles fonctions.

Madame Régina SUEN KO informe le conseil municipal que le Mahana Pae de vendredi 27 mai aura pour thème « Mythes, légendes et histoires de Papeete ». Elle en profite également pour souhaiter un joyeux anniversaire à la Commune de Papeete, qui fête ses 121 ans.

Monsieur Adrien LOMBARD demande que la rue de l'école des frères Ploërmel soit rénovée. Monsieur le Maire informe que les travaux sont prévus prochainement.

Monsieur LOMBARD suggère que la Commune fasse un bilan de santé du lagon de Papeete pour éventuellement mettre en place un programme de réhabilitation, il propose aussi de prévoir une réserve de la faune et de la flore dans la vallée de la Fautaua.

Monsieur Charles MAONI explique qu'il a été interpellé par un propriétaire d'immeuble au sujet des tarifs de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées. Ce dernier trouve que les tarifs appliqués par la SPEA sont excessifs et souhaite savoir s'il peut faire appel à un prestataire particulier. Monsieur le Maire informe que la SPEA intervient en tant qu'expert. Monsieur Paul MAIOTUI ajoute que la CCISM avec le concours de la SPEA ont mis en place des sessions formations destinées aux différents plombiers de la place qui peuvent parfaitement être sollicités. La SPEA n'a aucune exclusivité sur ce marché.

Monsieur Aldo SARCIAUX s'interroge, à la suite des dernières intempéries, sur la mise en place d'un budget pour le nettoyage des caniveaux. Il propose que la Commune recense les zones à risques (chutes de pierres...). Monsieur le Maire rappelle que les services communaux interviennent systématiquement à la suite des intempéries.

Monsieur Aldo SARCIAUX propose qu'un ralentisseur soit installé au niveau du rond point de l'immeuble Kaoha Nui afin de sécuriser l'accès à l'école Fariimata.

Monsieur le Maire propose une visite avec l'ensemble des services pour étudier les mesures à prendre concernant la sécurité des enfants dans ce secteur

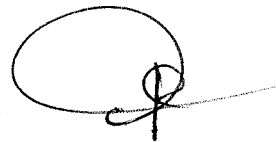
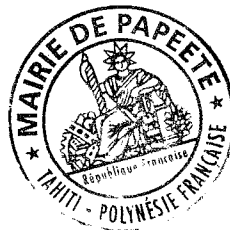
Monsieur Adrien LOMBARD suggère que la Commune profite des travaux d'assainissement pour prévoir également l'installation du réseau de distribution de gaz. Monsieur Paul MAIOTUI explique qu'il est difficile aujourd'hui d'intégrer la distribution de gaz qui aurait nécessairement un impact fort sur le chantier de l'assainissement qui a ses propres contraintes.

Monsieur Jean-Claude CLARK suggère que la Commune fasse un bilan de santé de ses arbres afin de se prémunir d'éventuelles chutes. Monsieur le Maire demande que l'équipe des bucherons se charge de faire ce bilan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



La Secrétaire de séance



Le Premier Adjoint au Maire